
CABINET

Arrêté n° 3001 /MTACMM/CAB.-
relatif à l'assistance météorologique à la navigation aérienne

LA MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE
ET DE LA MARINE MARCHANDE,

Vu la Constitution ;
Vu la convention relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago le 7 décembre 1944 ;
Vu le traité révisé instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale du 25 juin 2008 ;
Vu le règlement n° 05/23-UEAC-066-CM-40 du 18 juin 2024 portant adoption du code de l'aviation civile des États membres de la CEMAC ;
Vu le règlement n° 07/23-UEAC-066-CM-40 du 18 juin 2024 fixant les règles communes en matière de la sécurité aérienne dans le domaine de l'aviation civile en zone CEMAC ;
Vu le décret n° 78-288 du 14 avril 1978 portant création et attributions de l'agence nationale de l'aviation civile ;
Vu le décret n° 2010-825 du 31 décembre 2010 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
Vu le décret n° 2010-830 du 31 décembre 2010 portant réglementation de la navigation aérienne ;
Vu le décret n° 2012-328 du 12 avril 2012 portant réorganisation de l'agence nationale de l'aviation civile ;
Vu le décret n° 2021-335 du 6 juillet 2021, relatif aux attributions du ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;
Vu le décret n° 2025-1 du 10 janvier 2025 portant nomination des membres du Gouvernement, 

ARRETE :

Article premier : Le présent arrêté détermine les conditions de fourniture de l'assistance météorologique à la navigation aérienne.

Article 2 : Les conditions de fourniture de l'assistance météorologique à la navigation aérienne, sont fixées à l'annexe du présent arrêté.

Article 3 : Le directeur général de l'agence nationale de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures ou contraires, notamment l'arrêté n° 11197MTACMM/CAB du 05 mai 2015 modifié par l'arrêté n° 11056/MTACMM/CAB du 13 juin 2019, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./- *J*

Fait à Brazzaville, le 19 août 2025



Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS. -